

**COMMUNE
DE MONTÉLIER**
Département de la Drôme
Canton de Valence II

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°DELIB_2024_12

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 mars, le Conseil Municipal de la commune de Montélier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. VALLON Bernard.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 06/03/2024

Présents : MM. VALLON (ne prend pas part au vote), AUBERT, BRUNET, CALLEJA, ESTEVES, GREGOIRE, GUILHOT, HERVIOU, JULIEN, LAURENT, VARACCA, VIOSSAT, MMES BLANC C., BLANC M. Françoise, MAIRE, PACHOUD, PERROT, RACHON,

Excusées ayant donné pouvoir : MMES COUTURIER (pouvoir à M VALLON), GLAZKOFF (pouvoir à M VARACCA), LAURENCO (pouvoir à Mme BLANC C.),

Excusés : MM. BOINOT, DELOLY, et MMES NAZZI, ORAND, RIVATON, TANIOS

Secrétaire de séance : M ESTEVES

Objet : Approbation du compte administratif 2023 et affectation des résultats du budget annexe OAP

Domaine d'intervention : 7.1- Finances locales – Décisions budgétaires

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-31, L2122- 1, L2343-1 et R2342-1 à R2342-12,

Vu l'article L 2121-14 du CGCT, indiquant que le maire en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut ni présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif ni participer au vote.

Vu la délibération D2024_09 portant élection de M. VARACCA pour présider les séances portant sur le vote des comptes administratifs des différents budgets ;

M. VALLON s'étant retiré de la séance, le Conseil Municipal, après s'être fait présenter et étudier le compte administratif du budget annexe de l'OAP de l'exercice 2023 :

- **Donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		1 828 333,33	745 584,10	-	745 584,10	1 828 333,33
Opérations de l'exercice	756 842,80	725 172,91	66 631,05	745 584,10	823 473,85	1 470 757,01
Totaux	756 842,80	2 553 506,24	812 215,15	745 584,10	1 569 057,95	3 299 090,34
Résultat de clôture		1 796 663,44	66 631,05			1 730 032,39

1 796 663,44

au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

- **Considérant** l'excédent de fonctionnement, **décide** d'affecter la somme 1 796 663,44 euros au compte 002-excédent de fonctionnement reporté,
- **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser,
- **Vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Vote pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Montélier, le 19/03/2024

Le président de séance



Henri VARACCA